



UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE



Buste Jean COUSTEIX
Fondateur de l'UNPRG

UNIR – SOUTENIR – AGIR

7, Boulevard de Strasbourg – 94130 Nogent Sur Marne
Tél. : 01.48.75.78.41 - Mail. : unprg.nat@orange.fr
Site : <http://www.unprg.fr>

Nogent-sur-Marne, le 11 Avril 2019

N° 57/19-UN

OBJET : Compte-rendu colloque sur les 30 ans de la concertation dans la Gendarmerie.

Le deux avril deux mil dix-neuf, au siège de la DGGN à ISSY-LES- MOULINEAUX, j'ai représenté le Président national au colloque cité en objet avec des intervenants divers et variés qui ont développé des éléments sur :

** L'HISTORIQUE DE LA CONCERTATION :

- par le Colonel Grégoire, DEMEZON, chargé de mission « anticipation-stratégie » au cabinet du DGGN,
- par le Général d'Armée Gérard, DESJARDINS ancien Inspecteur Général des Armées-Gendarmerie,
- par le Contrôleur Général des Armées Olivier, SCHMIT, Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la fonction militaire (CSFM).

Il a été évoqué les deux crises que la Gendarmerie a connues en 1989 et en 2001 (qui a été l'électrochoc, la Gendarmerie aurait pu disparaître). Les autorités de l'époque (surtout au plus haut niveau) n'écoutaient pas la base, même notre Directeur Général de l'époque ne voyait le Ministre de la Défense que tous les trois mois.... On n'aurait pu se passer de ces deux crises, mais il le fallait pour évoluer vers la concertation moderne.

** LE PANORAMA DU DIALOGUE SOCIAL:

- par Monsieur Sébastien, JAKUBOWSKI, Professeur des Universités en Sociologie des organisations et des institutions, réserviste citoyen de la Gendarmerie,
- par Monsieur Stanislas, BOURRON, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur (DRHMI),
- par le Commissaire en Chef de 1ère Classe des Armées Alexis, WILLER, Sous-Directeur de la Fonction Militaire à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Armées (DRHMA),
- par le Général de Corps d'Armée Bruno, JOCKERS Commandant la Région de Gendarmerie du Grand Est,
- par un conseiller concertation de niveau 3 de la Région de Gendarmerie du Grand Est,
- par l'Adjudant Raoul, BURDET membre du CSFM et du CFMG, Secrétaire du groupe de liaison du CFMG.

Il en ressort que la Gendarmerie, par rapport aux autres Armées, a été la première à s'intéresser à la concertation malgré les résistances de la gouvernance de l'époque. Les bases de la concertation s'appuient sur le statut militaire. Elles sont définies, établies et codifiées. Elle a un périmètre étendu, avec une pluralité d'acteurs, la chaîne de commandement et l'administration. Il existe une liberté d'expression avec un devoir de réserve.

Pas de syndicalisme. Il est évoqué la position actuelle des APNM. Une instruction à leur égard est en cours de rédaction.

**** LES ASSOCIATIONS, NOUVEAUX PARTENAIRES DU DIALOGUE SOCIAL :**

Le Général (2s) COLIN s'est présenté en qualité de Président des Amis de la Gendarmerie et de Secrétaire de l'Entente Gendarmerie. Son association a surtout un rôle de rayonnement et précise que l'Entente de la Gendarmerie est ouverte à tous.

Pour lui, les associations et les APNM ne doivent pas sortir de leur périmètre de la condition militaire.

Il précise que les deux APNM gendarmerie (Gendarmes et Citoyens et Gend XXI) sont complémentaires dans le dialogue social mais qu'elles ne travaillent pas ensemble. Il attire l'attention sur l'influence qu'elles ont sur les réseaux sociaux en particulier Gend 21 qui a fait tomber la circulaire 1000.

Sont également intervenus:

- le Mdl/Chef GUERRERO, Président de l'association Gendarmes et Citoyens, sortie de la clandestinité, avec à peine un millier d'adhérents. Elle vient en complémentarité dans la chaîne de concertation. Elle est parfaitement au fait des problèmes sur 80% du terrain. Elle est en capacité de prendre des décisions et de le faire savoir (Site, Facebook...). Elle est le thermomètre du terrain.

Elle souhaite à un rapprochement avec l'UNPRG qui correspond à leurs aspirations.

- le Mdl/Chef LE LOUETTE, Président de l'association GEND XXI, première APNM déclarée en 2014 dont tout le conseil d'administration comprend des personnels d'active. Elle est l'émanation du droit, indépendante et non catégorielle. Elle n'a pas vocation à représenter la DGGN.

**** LA VISION PROSPECTIVE DE LA CONCERTATION :**

Sont intervenus :

- Monsieur Bernard, PECHEUR (Il est l'auteur du rapport sur le droit d'association professionnelle des militaires remis au Président de la République en 2014). Approche constitutionnelle et ses exigences. Loi du 28 juillet 2015 avec le respect des activités militaires. Les défis sont liés au risque de la banalisation de la fonction militaire, à l'écart croissant entre le socle militaire et le monde dans lequel nous vivons, avec une double peine pour la Gendarmerie confrontée au monde civil depuis son passage au Ministère de l'Intérieur avec un risque de rupture entre Police et Gendarmerie (parité). Par contre il y a des atouts dans le dispositif de la concertation. Ils sont institutionnels et politiques (article L41-21 du code de la défense) et concernent les CFM et le CSFM. Il existe une vision partagée des voies et des limites pour le maintien de la concertation. Les associations et les APNM ne doivent pas sortir de leur périmètre de la condition militaire. Il maintient sa confiance à la concertation, en particulier dans la Gendarmerie.

Le Général d'Armée Aérienne Jean-Paul, POLOMEROS, se pose la question comment déchiffrer notre avenir. La concertation remplit les critères pour y parvenir et trouver les transformations nécessaires, sachant que ce n'est pas un processus figé. Il faut faire fructifier la concertation en anticipant et en participant aux grands changements et surtout « ne laisser personne sur le bord de la route ».

Il faut faire connaître et reconnaître la concertation et faire de l'inclusivité.

**** LA RESTITUTION DES TRAVAUX DES DEUX GROUPES DE TRAVAIL :**

Elle a été effectuée en présence de Monsieur Martin, BRIENS, Directeur du Cabinet Civil de la Ministre des Armées (excusée) et de Monsieur Stéphane, BOUILLON, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur (excusé).

Ci-après, le compte rendu rédigé par le Colonel Louis-Mathieu, GASPARI, Secrétaire Général du CFMG :

Premier des trois grands rendez-vous qui marqueront le calendrier 2019 de la Gendarmerie, la concertation a célébré ses trente ans d'existence, ce mardi 2 avril !

Lors de son discours d'ouverture, le Général d'Armée Richard, LIZUREY, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, a rappelé que la concertation a sa place dans la totalité du biotope Gendarmerie, jusqu'à l'unité la plus proche du terrain : la brigade territoriale. Elle contribue grandement à la cohésion de la Gendarmerie Nationale, cohésion qui fait sa force.

Il a ensuite expliqué que la Gendarmerie marchait sur deux jambes : le commandement et la concertation. Pleinement complémentaires, elles se nourrissent réciproquement. Tout en précisant que la première ne se partageait pas, il a ajouté que la seconde permettait « la responsabilité éclairée » du commandement.

Tout en rappelant que le CFMG était représenté au CSFM par 12 Officiers et Sous-Officiers de la Gendarmerie, le DGGN a réaffirmé que la concertation constituait un point d'ancrage fort à la communauté militaire. Correspondant à l'ADN de la Gendarmerie, ce lien indéfectible permet de défendre l'unicité du statut militaire.

Le Général a enfin indiqué que les différents anniversaires marquant cette année 2019 (les 10 ans du rattachement de la Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur et les 100 ans de l'EOGN) sont l'occasion de faire le point sur les perspectives de progrès, de modernisation et d'évolution. C'est pourquoi ce colloque dédié à la concertation a été articulé autour de plusieurs tables rondes permettant de porter un regard, à la fois historique mais surtout prospectif, sur le modèle social que la Gendarmerie a su adapter.

Ce grand rassemblement du dialogue social s'est terminé par une présentation des pistes de progrès identifiés par deux groupes de travail installés à la mi-janvier.

La concertation participe à l'âme de la Gendarmerie, a déclaré le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur. Avant d'ajouter : - la concertation, c'est la confiance, entre les personnels et leurs chefs, celle qui se noue avec ceux qui sont élus pour porter la voix des compagnies, des escadrons, des groupements, celle qui se retrouve sur le terrain dans ce lien si précieux, si fort, si nécessaire entre la Gendarmerie et les Français. La concertation, c'est aussi le respect de chacun au sein de l'Institution et la loyauté qui permettent de dire les choses franchement, mais de respecter les décisions prises pour permettre au Chef d'assurer son devoir, dont celui si important de veiller sur ses hommes afin que ceux-ci puissent accomplir leurs missions.

Il a également souligné la modernité portée par la concertation, qui n'a eu de cesse d'évoluer et de faire évoluer la Gendarmerie, en phase avec la société : « Plus de transparence, plus d'explications, plus de considération » (...).

C'est comme ça que la concertation permet à la Gendarmerie de donner le meilleur de ce qu'elle est. Elle fait partie intégrante de votre ADN (...).

Nous avons besoin de cette concertation pour que vous puissiez nous faire remonter vos attentes, vos craintes, vos inquiétudes et nous avons besoin de vous pour pouvoir faire redescendre sur le terrain les choix qui ont été faits, expliquer, présenter la politique qui a été conduite, les décisions qui ont été prises (...).

Il faut garder intact l'esprit de concertation : élément de cohésion, aide au commandement (...).

La concertation, c'est en quelque sorte une boussole pour comprendre, analyser, traiter toutes les questions humaines, matérielles, fonctionnelles, qui permettent à la Gendarmerie de remplir l'ensemble de ses missions.

Pour Stéphane, BOUILLON, il faut que la concertation conserve sa liberté de ton, son absolue loyauté, la proximité avec le terrain et le respect de ses Chefs : C'est ce qui fait la force de la concertation, c'est ce qui fait aussi son originalité. Et c'est ce qui fera sa pérennité.

Saluant en conclusion l'engagement des acteurs du dialogue interne, il a estimé que "faire partie de la concertation, c'est servir deux fois : pour sa patrie et pour ses camarades. C'est un privilège d'autant plus fort."

Jean-Pierre VIROLET
Premier président national adjoint UNPRG

